

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1892 à 1903

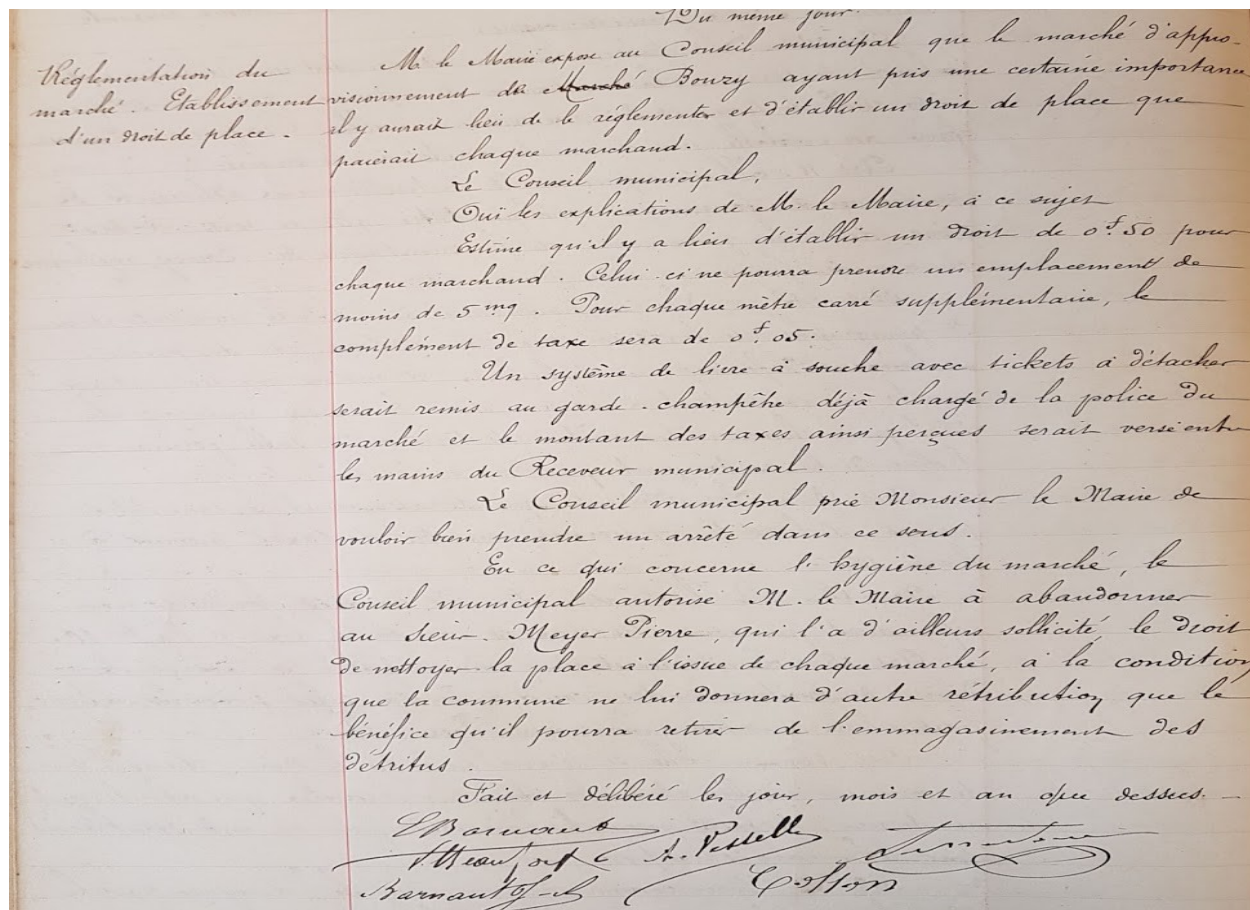
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17683

-0-

fiche n°164

2 juillet 1900 - Délibération relative à la réglementation du marché – Etablissement d'un droit de place



« Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le marché d'approvisionnement de Bouzy, ayant pris une certaine importance, il y aurait lieu de le réglementer et d'établir un droit de place que paierait chaque marchand.

Le conseil municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire, à ce sujet ;

Estime qu'il y a lieu d'établir un droit de 0,50 francs pour chaque marchand. Celui-ci ne pourra prendre un emplacement de moins de 5m². Pour chaque mètre carré supplémentaire, le complément de taxe sera de 0,05 francs.

Un système de livre à souche avec tickets à détacher sera remis au garde-champêtre déjà chargé de la police de marché et le montant des taxes ainsi perçues serait versé entre les mains du receveur municipal.

Le conseil municipal prie Monsieur le Maire de vouloir bien prendre un arrêté de ce sens.

En ce qui concerne l'hygiène du marché, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à abandonner au sieur Meyer Pierre, qui l'a d'ailleurs sollicité, le droit de nettoyer la place à l'issue de chaque marché, à la condition que la commune ne lui donnera d'autre rétribution que le bénéfice qu'il pourra retirer de l'emmagasinement des détritux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »